Echos généalogiques

Volume XVII, numéro 1,

printemps 2001

Société de Généalogie des Laurentides, 185 rue du Palais, Saint-Jérôme, Qc - J7Z 1X6

Bonne nouvelle

pour les usagers de la Bibliothèque de Saint-Jérôme et les membres de la Société de Généalogie des Laurentides

Nouvelles heures d'ouverture même le dimanche

à compter du 11 mars 2001

Dimanche de 12:30 à 17:00 hre Lundi de 12:30 à 17:00 hre Mardi de 12:30 à 20:30 hre Mercredi de 12:30 à 20:30 hre Jeudi de 12:30 à 20:30 hre Vendredi de 12:30 à 20:30 hre Samedi de 10:00 à 17:00 hre

SOMMAIR	Е
Mot de la présidente	1184
Activités	1185
Une histoire chaude	
(Jean Nicolas Perrault)	1186/1189
Du Dit au DE	
(Jean Nicolas Perrault)	1190/1197
Abraham Martin	
(Yolande St-Arneault)	1198/1202
Assemblée générale	1203
Nouveautés	1204
La page internet	1205

Une histoire chaude

Ce qui suit est une histoire vécue. Cette histoire n'est pas «belle», mais il faut lire l'histoire avec les lunettes du temps. Dans le temps de nos ancêtres, c'était cela la vie. Les lecteurs à l'estomac sensible pourront lire un autre texte.

Il s'agit d'un incendie catastrophique qui a eu lieu à Montréal au milieu du XVIII^e siècle. Il s'agit aussi de l'affranchissement des esclaves et du système de justice à cette époque.

Nos historiens nous permettent de connaître, au moyen de certains faits, comment se passait la vie en Nouvelle-France. Nous devons remercier Marcel Trudel¹ et Allan Greer² pour ce qui suit.



Greer nous raconte:

Nous sommes à Montréal, en 1734. Deux terribles incendies éclatent cette année-là. Le premier se déclare le soir du 10 avril, quand une esclave noire nommée Marie-Joseph Angélique met délibérément le feu à la maison de sa maîtresse, située au bord du fleuve. Un fort vent d'ouest propage l'incendie et, en moins de trois heures, 46 maisons sont détruites, bien qu'il ne semble pas y avoir de blessés graves.

Retournons en arrière pour connaître les personnes qui sont impliquées dans ce sinistre. Qui sont les acteurs ?

suite à la page 1186

MOT DE LA PRÉSIDENTE

(Lyse Lauzon)

Une bien triste nouvelle!

L'épouse de notre ami M. Reynald Cyr, est décédée le 18 janvier 2001 suite à une longue maladie.

Elle est partie doucement, entourée de toute sa famille et dans la maison familiale, comme le désirait notre ami, pour sa compagne de toujours.

Nous tous qui connaissons bien Reynald, savons à quel point il était dévoué à sa dame.

Tous, nous avons admiré année après année sa belle philosophie face à cette grande épreuve.

Nous offrons nos sincères condoléances à Monsieur Cyr et l'assurons de toute notre amitié.

Conseil d'administration:

Lyse GLauzon prés.	(450) 436-1269
Réal Lacombe v.prés.	(450) 431-7596
Jean Nicolas Perrault très.	(450) 229-2604
Gisèle Laurin-Faubert sec.	(450) 569-1142
Reynald Cyr dir.	(450) 438-6211
Yolande St-Arneault dir.	(450) 435-0543
André Aubert dir.	(450) 438-4695
Camille Albert dir.	(450) 431-7203
Jean Brunet dir.	(450) 563-1944

Comité de l'Échos Généalogiques

(450) 438-6211
(450) 435-0543
(450) 229-2604
(450) 431-7596

BÉNÉVOLAT

(yolande St-Ameault)

Cette chronique veut souligner le travail de toutes ces personnes qui travaillent pour notre Société.

- Il y a les membres du Conseil d'Administration qui une fois par mois se réunissent et font en sorte que la Société demeure active.
- Il y a celles que vous rencontrez à la bibliothèque, elles vous aident dans vos recherches.
- Il y a aussi celles qui donnent les cours d'initiation à la généalogie, ou les cours d'utilisation du logiciel BK5 pour la saisie de vos données.
- Il y a celles qui s'occupent de la parution dans les journaux de nos activités.
- Il y a le comité de la chaîne téléphonique, ces bénévoles qui vous téléphonent régulièrement pour vous rappeler les activités à venir.
- Il y a celles que vous ne voyez pas, elles travaillaient dans les paroisses à relever les baptêmes, mariages et sépultures, ensuite leur travail est entré sur ordinateur par une autre équipe, puis d'autres prennent la relève et font la mise en forme pour en faire un livre, il y a celles qui informatisent nos anciennes publications sous la supervision d'un responsable technique.
- Je dois vous mentionner que c'est en grande partie avec la vente de ces volumes aux autres sociétés et même à des particuliers que la société peut à son tour acheter les livres dans lesquels vous faites vos recherches.
- Il y a l'équipe du journal.
- Au cours des prochaines parutions nous vous les présenterons.
- Vous avez du temps et le goût de vous impli quer contacter Madame Lyse G. Lauzon notre présidente, elle saura vous orienter là où vos talents seront le plus utiles.

Par courriel: <u>lglauzon@hotmail.com</u> ou par téléphone: 450 436-1269

Vous voulez témoigner du travail d'une ou d'un bénévole écrivez-nous et nous le publierons.

Par courriel: <u>ystarno@funcow.com</u>

courrier:

Société de Généalogie des Laurentides, 185 rue du Palais, Saint-Jérôme, QC. J7Z 1X6

ACTIVITÉS

INVITATION À PARTICIPER À UNE TABLE RONDE

La rencontre se fait autour d'un thème présenté pendant 15 à 20 minutes, par un animateur, puis les gens de la salle sont invités à partager leurs propres informations sur le thème.

La rencontre est animée par un modérateur, André Aubert, qui donne la parole et ramène les échanges au thème de la soirée. Le tout dure environ 1 h 30.

Vous êtes donc invité à préparer votre soirée et ainsi à contribuer à la rendre intéressante.

Mardi, le 13 mars 2001, au sous-sol de la Caisse Populaire de Saint-Jérôme, 190 rue Parent à 20h00

* Concours des vertes et pas mûres! Jean Nicolas Perrault, notre spécialiste en la matière, nous racontera celle de la grand-mère qui marie son neveu. Un prix pour la meilleure verte....que vous nous partagerez, vous devrez donner votre source, car en généalogie on invente pas.





Mardi, le 3 avril 2001, au sous-sol de la Caisse Populaire de Saint-Jérôme, 190 rue Parent à 20h00

* La table ronde animée par Jean Brunet. Donner aux femmes leur place dans la recherche permet de belles découvertes.

COURS D'INITIATION À LA GÉNÉALOGIE

Mercredi, le 14 mars 2001 à 18 h 30 à la bibliothèque Mardi, le 10 avril 2001 à 18 h 30 à la bibliothèque Mardi, le 8 mai 2001 à 18 h 30 à la bibliothèque Mardi, le 12 juin 2001 à 18 h 30 à la bibliothèque

Pour information et renseignements : M. Jean Nicolas Perrault Tél : (450) 229-2604

Maison funéraire Trudel

Trudel nous fournit des détails.

Dans le PRDH³, nous en trouvons d'autres encore:

- Marie-Joseph-Angélique, l'actrice principale de cette histoire était une esclave noire, baptisée à Montréal en juin 1730, à l'âge d'environ 21 ans⁴. Elle «appartenait» à François Poulin de Francheville. René Jetté⁵ nous dit que François Poulin, sieur de Francheville, était marchand de fourrures, engageur Ouest du 28 mai 1722 au 14 mai 1727, qu'il était seigneur de un quart de la seigneurie de Saint-Maurice et qu'il était le premier exploitant des forges du Saint-Maurice, un privilège royal de vingt ans obtenu le 25 mars 1730. Pas tout à fait un «tout nu».
- Jacques-César fut le père de trois enfants de Marie-Joseph-Angélique: un fils, Eustache, en janvier 1731, et en mai 1732 des jumeaux, Louis et Marie-Françoise. Dans le cas de Eustache, il fut ondoyé par la sage-femme, Jeanne Brossard ⁶. Heureusement, car il décéda un mois plus tard. Quant aux jumeaux, ils furent baptisés en mai 1732, Louis ne vécut que deux jours et Marie-Françoise décéda en octobre de cette même année. Quant à Jacques-César, il se maria en 1763 à Marie, une négresse qui appartenait à la baronne Lemoyne de Longueuil.

Trudel nous explique:

Le 21 janvier 1761, Ignace Gamelin autorise son esclave (Jacques-César) à épouser la négresse Marie Élizabeth, esclave de la baronne de Longueuil, à condition que celle-ci affranchisse la négresse, comme lui-même s'engage à affranchir son nègre, en considération des services qu'il en a reçu depuis plus de trente ans. Or ce n'est que le 26 janvier 1763 que la baronne se décide à autoriser ce mariage et à affranchir la négresse; avec une restriction: les époux devront servir la baronne pendant trois ans, au salaire de 200 livres par année et avec

promesse d'augmentation, s'ils la méritent. Et ce mariage put enfin avoir lieu le 5 février suivant; témoins: Ignace Gamelin, Christophe Gamelin dit Lajemmerais, la baronne de Longueuil (Marie Catherine Fleury d'Eschambault, et le prêtre Ignace Gamelin⁷. De ce mariage naîtront au moins deux enfants: Charles Ignace, né en décembre 1763, et Marie Élizabeth née en octobre 1766.

Le nègre Jacques-César s'était accumulé quelque bien, puisque, dans l'état des billets d'ordonnance compilé par le notaire Panet en 1763, ce nègre détient une somme de 268 livres 10 sols. Selon une note publiée dans son histoire de Saint-Constant, Jean-Jacques Lefebvre écrit que ce nègre devint le bedeau du curé Ignace Gamelin à Saint-Philippe-de-Laprairie et qu'il y mourut en 1784. Quant à Marie Élizabeth, elle fut inhumée à Longueuil le 23 octobre 1812 à l'âge de 88 ans environ.

- *Claude Thibault* le nouvel amoureux de Marie Joseph Angélique.
- Thérèse de Couagne avait épousé François Poulin, sieur de Francheville en 1718 à Montréal. Elle lui avait donné une fille Marie-Angélique en 1719 qui n'avait vécu qu'à peine deux mois. Ils n'eurent pas d'autre enfant. Elle devint veuve en novembre 1733.

Thérèse de Couagne n'en était pas à son premier esclave:

- Avant son mariage elle avait déjà comme esclave un panis du nom de François;
- François Poulin et elle eurent François Xavier Francheville, qui fut baptisé en 1723 (12 ans);
- Une fois veuve, elle eut une panise qui décéda en 1740;
- Louis, un panis, baptisé en 1748 (7 ans);
- Claudine Amarante, une panise qui fut baptisée en 1752 (6 ans);
- Josepthte, panise, décédée en 1754 (13 ans); et
- Marie, panise, décédée en 1755 (10 ans).

Les jeunes esclaves devaient être des enfants d'esclaves qu'elle avait déjà.

Thérèse de Couagne décéda en février 1764 à l'âge de 68 ans.

Maintenant que nous avons les acteurs principaux:

- Marie-Joseph-Angélique,
- Claude Thibault, son amant, et
- Thérèse de Couagne, épouse de François Poulin de Francheville, maîtresse de Marie-Joseph-Angélique,

Recommençons notre histoire et voyons ce que nous apprennent les historiens qui ne racontent pas toujours la même histoire. Sans entrer dans les contradictions, voici l'essentiel:

Allan Greer nous raconte:

Nous sommes à Montréal, en 1734. Deux terribles incendies éclatent cette année-là. Le premier se déclare le soir du 10 avril, quand une esclave noire nommée Marie-Joseph Angélique met délibérément le feu à la maison de sa maîtresse, située au bord du fleuve. Un fort vent d'ouest propage l'incendie et, en moins de trois heures, 46 maisons sont détruites, bien qu'il ne semble pas y avoir de blessés graves.

Quelques mois auparavant, Angélique s'était enfuie en compagnie d'un domestique canadien-français travaillant pour la même famille (Poulin de Francheville), Claude Thibault, peut-être son amant. Cette fugue dure deux semaines, mais le couple ne réussit pas à atteindre la Nouvelle-Angleterre et est capturé par les autorités. Thibault est incarcéré pendant quelque temps, mais Angélique est simplement rendue à sa propriétaire.

Elle ne s'entend pas avec sa maîtresse, madame de Francheville, qui souvent la gronde et la "maltraite" (elle la bat). Son principal grief concerne la présence chez les Francheville d'une autre servante; Angélique éprouve une profonde aversion pour cette Blanche et elle insiste auprès de sa maîtresse pour qu'elle la renvoie. Madame de Francheville finit par céder. Mais l'esclave et sa maîtresse continuent à se quereller et, après sa tentative d'évasion, on décide de vendre Angélique à un planteur des Antilles dès l'ouverture de la navigation au printemps. C'est cette terrifiante perspective qui transforme l'esclave en incendiaire dans un geste désespéré de vengeance préventive.

Trudel ajoute à l'histoire:

Pour mieux ménager sa fuite ou pour se venger, elle met le feu à la maison de sa maîtresse, rue Saint-Paul, dans la soirée du 10 au 11 avril 1734, et s'enfuit. La maison brûle, mais les flammes se communiquent d'une maison à une autre, puis à l'Hôtel-Dieu, où les voisins avaient commencé à transporter leurs meubles et effets; le couvent et l'église brûlent (c'était le troisième incendie général de l'Hôtel-Dieu). Quand le feu cessa, il avait consumé 46 maisons.

E.-Z.Massicotte⁸ complète en parlant du couvent et de l'hôpital de l'Hôtel-Dieu:

Ces édifices étaient alors en pierres, à 3 étages et avaient environ 1000 pieds de tour.

Marcel Trudel continue:

Au cours de sa fuite, la négresse tomba entre les mains des officiers de la Maréchaussée. Mise en prison et jugée par le tribunal de Montréal, au milieu d'une ville encore toute fumante, elle reçut sa sentence le 4 juin: "faire amende honorable nüe en Chemise, la corde au Col, tenant en ses mains une torche ardente du poids de deux livres audevant de la principale porte et entrée de l'Eglise paroissiale de la Ville de Montréal, ou Elle sera menée et conduite par l'Executeur de la haute Justice dans un tombereau servant a enlever les immondices, avant Écriteau devant et derrière avec le mot Incen[diaire] et là nüe Teste et a genoux declarer que mechamment Elle a mis le feu et causé ledit incendie dont Elle se repent et en demande pardon a Dieu, au Roy et a Justice, ce fait avoir le poing coupé sur un poteau qui sera planté audevant de ladite Eglise, apres quoy sera menée par ledit Executeur dans le même Tombereau a la place publique pour y etre attaché a un poteau avec une chaine de fer et brulée vive, son Corps réduit en Cendres et Icelles jettées aux vents". Tout ce cérémonial précédé de la question ordinaire et extraordinaire, pour obtenir le plus de détails possible de la négresse.

Il y eut appel au Conseil Supérieur, comme dans le cas de toute condamnation à mort, et la négresse fit le voyage de Québec. Par sa décision du 12 juin, le Conseil maintint la condamnation à mort, mais en modifiant d'importants détails du châtiment: comme le spécifiait la première sentence, la négresse serait conduite dans un tombereau jusqu'à la porte de l'église paroissiale pour y faire amende honorable, mais elle n'aurait pas le poing coupé; ensuite, menée à la place publique, on la pendrait d'abord et ce n'est qu'après la mort qu'on la brûlerait. Et la négresse fut ramenée à Montréal.

Le 21 juin, dans la prison de cette ville, la négresse fut d'abord soumise à la torture: elle avoua son crime, mais seulement après quatre tentatives du tortionnaire, et elle persista courageusement à ne dénoncer aucun complice. Dans l'après-midi, à trois heures, le greffier se présente à la prison et fait lecture de la sentence; le sulpicien Navetier entend la condamnée en confession, puis la négresse est remise au bourreau: c'est probablement le nègre Mathieu Léveillé.

À bord du tombereau, on l'amène à l'église paroissiale pour amende honorable; la cérémonie accomplie, le tombereau reprend sa marche, mais pour atteindre la place publique on a soin de faire un long détour par les lieux de l'incendie. Enfin la promenade terminée, en pend la coupable, on brûle ensuite le cadavre et on en jette les cendres au vent.

André Lachance nous confirme le rôle de Mathieu Léveillé⁹:

Malgré ses hospitalisations, (Mathieu) Léveillé réussit tout de même à remplir sa fonction (de bourreau). Il pend sur la place publique de Montréal, le 22 juin 1734, une esclave noire comme lui, et, le 22 août de l'année suivante, un autre nègre, Jean Baptiste Thomas, trouvé coupable d'avoir volé sa maîtresse.

Allan Greer nous livre ce qui suit:

Les témoignages au procès d'Angélique sont très révélateurs des conditions d'esclavage au Canada. Cette fenêtre exceptionnelle nous permet d'observer Angélique qui surveille les jeux des enfants du voisinage, se promène en ville à la recherche de pissenlits pour la salade, badine avec une sentinelle, s'amuse avec Marie, une panise qui travaille chez les voisins de madame de Francheville.

Il est clair qu'elle jouit d'une grande autonomie dans l'accomplissement de ses tâches quotidiennes. Sa vie n'en est pas moins difficile. Elle n'a pas de chambre et dort sur une paillasse à même le sol, sa nourriture est élémentaire, et il faut subir la dure discipline de sa maîtresse, mais les domestiques blancs avec qui elle vit ne semblent pas jouir de meilleurs conditions.

Avec cette fin du récit, qu'est-il arrivé à Claude Thibault, domestique de Madame Poulin de Francheville et amant de feue Marie-Joseph-Angélique? (suite à la page suivante) Marcel Trudel nous soumet, À propos de quelques "liaisons de débauche" 10:

L'introduction de sauvagesses dans la société canadienne posa constamment le problème délicat des relations avec leurs maîtres ou avec d'autres Canadiens avec elles. ... Lorsque Claude Thibault en 1734 s'enfuit de Montréal avec la négresse Angélique, il s'imagine qu'il va enfin filer le parfait amour du côté de la Nouvelle-Angleterre; ... plus chanceux que l'amante noire, il échappe à la justice.

Trudel continue que1, suite à l'incendie:

On tenta en vain de mettre la main sur Claude Thibault, puis on cessa de courir après, persuadé que "les soupçons qu'on avoit eux contre (lui) ne roulaient que sur sa fuite et sur quelque liaison de débauche avec cette "Négresse".

Ce récit véridique nous ouvre une fenêtre, non seulement, sur les punitions sévères de l'époque, mais aussi sur l'affranchissement des esclaves selon le bon vouloir de leur maître. Nous voyons aussi la responsabilité qu'accordait l'Église à la sage-femme.

À noter qu'il ne faudrait pas essayer de trouver François Poulin de Francheville et Thérèse de Couagne dans une lignée de généalogie. Ils n'ont pas eu d'enfant !!

Un roman a été écrit sur cette histoire 11.

- 1. Dictionnaire des esclaves et leurs propriétaires en Canada français Marcel Trudel Hurthubise
- 2. Brève histoire des peuples de la Nouvelle-France Allan Greer traduit de l'anglais par Nicole Daignault -Boréal
- 3. Le Répertoire des actes de baptême du Programme de recherche en démographie historique sur CD-ROM, vers.1.2
- 4. PRDH # 145 120
- 5. Dictionnaire généalogique des familles du Québec René Jetté Presses de l'Unuversité de Montréal
- 6. Le nouveau-né qui décédait, sans avoir été baptisé devait demeurer dans les limbes. L'Église considérait que la sagefemme devait permettre à l'enfant d'aller directement au Royaume de Dieu.
- 7. PRDH # 314 208
- 8. Faits curieux de l'histoire de Montréal E.-Z.Massicotte Librairie Beauchemin
- 9. Juger et punir en Nouvelle-France André Lachance Libre expression
- 10. L'esclavage au Canada français Marcel Trudel Presses de l'Université Laval
- 11. Marie-Josèphe-Angélique, Montréal, Québec 21 juin 1734 Paul Fehmiu Brown 5 Continents

21 juin 1734

"L'arrêt ci-dessus a été exécuté à Montréal le 21 du dit mois de juin, suivant sa forme et teneur, suivant le rapport du sieur Porlier, greffier de la juridiction royale du dit Montréal, étant au pied de l'expédition du dit arrêt en date du dit jour 21 juin, déposé au greffe du Conseil (signé) Louet (folio 26)



1432 Des Rouges-Gorges St-Antoine (Québec) J7Z 6Z5

Téléphone: 569-9730



Du "DIT" au "DE", noblesse et roture en Nouvelle-France

Marcel Trudel (2014)

Lors d'une visite à l'ancien Musée provincial de Ouébec, j'ai lu naguère, au bas du portrait d'une vieille dame, cette inscription: dame Gadois de Mauger. Ma réaction fut tout de suite: tiens, la famille du colon Pierre Gadois se donne de la particule! Un autre jour, un descendant de Michel Huppé dit Lagroye, soldat devenu habitant de la seigneurie Notre-Dame-des-Anges, m'envoie une lettre au sujet d'un lien possible avec des La Groye de France; l'adresse de retour portait d'une belle impression en relief: Huppé de LaGrove: même réaction étonnée de ma part, je ne trouvais nulle part des lettres de noblesse qui eussent permis aux descendants de changer le dit en la fascinante particule de. Je me suis alors rappelé cet écrivain aventurier, Faucher de Saint-Maurice, issu d'un Faucher dit Saint-Maurice et qui, en plus de passer du Canada au Mexique, était passé du dit au de. Et l'on m'a affirmé (il v a toujours de mauvaises langues) que, dans le nom d'un autre écrivain, Robert La Rocque de Roquabrune, le de Roquebrune ne serait que le nom d'un village charmant de la Côte d'Azur où il aimait passer ses vacances. Remarquons bien que la formation d'un nom de famille est une affaire personnelle; une fois qu' il a été légalisé, on n' a plus le droit d' en discuter: je très bien, du jour au lendemain et après les formalités requises, me dire Trudel de Longueuil, et votre Société n'aura pas le droit d'en rire.

Dans la Nouvelle-France du dix-septième siècle, en tout cas, on passait du dit au de sans toujours y attacher de l'importance. Le notaire Bénigne Basset dit Deslauriers, de Montréal, de qui on attendrait pourtant un soin méticuleux dans l'inscription des noms, donne volontiers du de, au lieu du dit, à des gens de métier pour qui il rédige des actes et nous ignorons si les clients

en étaient flattés. Nous en trouvons un autre exemple dans le recensement de 1666: sur l'original, dans la colonne réservée aux noms (alors que la colonne des métiers est à l'autre extrémité de la feuille), l'énumérateur a écrit en lettres bien formées: Bertrand de Rennes S. de long; vous l'avez tout de suite deviné: il ne s'agit pas d'un de Long, mais d'un habitant dont le métier est scieur de long. Puis, de nos jours, le lecteur inattentif peut tomber dans un piège: dans les manuscrits de l'Ancien Régime, on abrège souvent le dit par un d surmonté d'un tout petit t, qui est si petit qu'on peut le prendre pour un e et lire de plutôt que dit.

Les noms de famille porteurs d'un dit et d'un second patronyme ont été fort nombreux dans les deux premiers siècles de la NouvelleFrance. Je l'ai en particulier constaté, lorsque j'ai rédigé mon Terrier du Saint-Laurent en 1674 (actuellement sous presse): sur 2 435 noms de famille qui v sont mentionnés, j'en compte 699, soit les 28,79%, qui sont dans ce cas. Il est arrivé qu'on a expliqué l'abondance de ces dit par l'arrivée des militaires en 1665, le dit, a-t-on supposé, étant une habitude des soldats. Or, j'ai comparé ces données de mon Terrier avec celles de mon catalogue de la population en 1663, donc avant l'arrivée massive de troupes, et j'ai constaté que, sur 1 267 noms de familles en 1663, 374 portent un dit, soit les 29,52%: la proportion en serait donc plus élevée en 1663 qu'en 1674.

Puis dans cet inventaire de 1674, certains patronymes introduits par un dit ne s'appliquent qu'à un petit nombre de familles différentes. Dit Lespérance et dit Léveillé, à 5 familles; dit Lavallée, à 6 familles; dit Laforêt, dit Lapierre, dit Lapointe, à 7 familles; dit Champagne, à 8 familles; dit Jolycoeur, dit Lafortune, dit Lavigne, (suite à la page suivante)

à 9 familles; dit *Deslauriers*, à 10 familles; dit Lajeunesse, à 11 familles; dit Laverdure, à 13 familles; dit Lafleur, à 14. Avec le dit Laviolette, nous touchons 19 familles différentes. C'est toutefois le dit Lafontaine qui remporte la palme haut la main en 1674 avec 28 familles. Bien des descendants de ces 28 diverses familles sont devenus des Lafontaine. On voit par là que ceux qui veulent étudier l'ascendance des Lafontaine qui peut se rattacher à 28 familles différentes, ou celles des Laviolette qui aboutit à au moins 19 familles, ont de belles heures à passer.

Comment expliquer chez plus du quart des familles de cette partie du XVIIe siècle, la pratique d'ajouter un second patronyme précédé d'un dit, qui, à la différence du de, ne semble pas marquer nécessairement une promotion sociale? Devant l'abondance et la variété de ces seconds patronymes, nous ne manquons pas d'hypothèses.

La première qui vienne à l'esprit: distinguer entre les familles de même nom. Ce qui serait le cas, entre autres, des Boucher:
Boucher dit Boisbuisson,
Boucher dit Desroches,
Boucher dit Pitoche,
Boucher dit Vin-d'Espagne;
ou des Roy:
Roy dit Châtelleraut,
Roy dit Desjardins,
Roy dit Jolycoeur,
Roy dit Lapensée.

Ou bien on veut, pour sa descendance, remplacer un nom qui dérange quelque peu: Cauchon, Vacher, Salaud; on lance donc dans l'usage Cauchon dit Laverdière, Vacher dit Lacerte, Salaud dit Laviolette, Trouillard dit Laforêt: puis, le premier patronyme tend à disparaître de

telle ou telle lignée.

On attend peut-être plus de protection de son saint patron, quand on l'insère dans le nom de famille:

Séverin Ameau dit Saint-Séverin Louis Ponty dit Saint-Louis Michel André dit Saint-Michel Antoine Beaudouin dit Saint-Antoine Martin Boutet dit Saint-Martin.

Quand on ne va pas jusqu'à la traduction en latin, langue religieuse, comme dans Pierre Richome dit Petrus.

Ou l'on veut identifier l'origine, soit que l'individu vienne du lieu indiqué par le second patronyme, soit qu'il n'y ait fait que passer, soit que lui ou sa famille ait un rapport important avec ce lieu; nous pourrions ici multiplier les exemples:

Anseau dit Berry
Girard dit Champagne
Cosset dit Lepoitevin
Chesne dit Saintonge
Couc dit Cognac
Daigle dit Lallemand
Lopez dit Madère
Marcil dit Lespagnol
Rodrigue dit Leportugais.

tier de tel ou tel individu ou un métier qui a caractérisé une famille:
Jacques Briault dit Lesoldat,
Gueretin dit Lesabotier.

Il s'agit peut-être simplement d'afficher le mé-

Jean Nau dit Saint-Crespin (saint Crespin était le patron des cordonniers),

Pierre Soumandre dit Letaillandier.

Michel Lemay dit Poudrier: un poudrier est aussi celui qui fait la farine.

A moins qu'on veuille marquer une qualité, bonne ou mauvaise, propre à tel individu ou à sa famille: (suite à la page suivante) Maheust dit Point-du-Jour,
Rousseau dit Larhétorique,
petit dit Milhomme (comme si, malgré la petitesse, il en valait bien mille, ou peut-être veuton dire: Petit dit la moitié d'un homme),
Blanchard dit Danse-à-l'Ombre,
Bessède dit Brisetout,
Boivin dit Panse,
Casaubon dit Ladébauche,
Bélanger dit Catherine.

On pourrait aussi y voir la dénonciation de la manie des grandeurs ou un maintien quelque peu hautain:

Fortin dit Lagrandeur,
David dit Pontife,
Auger dit Lebaron,
Hébert dit Lecomte de Roussy,
Castolay dit Lechevalier,
Bellinier dit Le prince de Galles.

Le dit n'est peut-être qu'un jeu de mots:
Doux dit Ladouceur,
Desroches dit Desrochers,
Dubois dit Brisebois.
Dans ce domaine, le cas célèbre d'un petit seigneur: Vincent Poirier dit Bellepoire!

Certains de ces seconds patronymes se rapportent à des plantes: Arnauld dit Larose, Cailleteau dit Champfleury,

Chauveau dit Lafleur, Blouin dit Laviolette,

Cordeau dit Deslauriers.

Ou à des oiseaux:

Beau dit Lalouette.

A la ville:

Amiot dit Villeneuve.

A la maison:
Auger dit Maisonville,
Barbarin dit Grand-Maison,
Majeau dit Maisonseule,
Sauvageau dit Maisonneuve,

Cocquineau dit Maisonblanche

Échos généalogiques

(suite de la gamme au XVIIe siècle: Maisonrouge, Maisonbasse, Maisondebois, Destroismaisons).

La société d'Ancien Régime est une société hiérarchique, à la verticale, qui va des "petites gens" à la bourgeoisie et, de celle-ci, à la noblesse, cette dernière comptant des échelons. Chez les "petites gens", il y a aussi des échelons: chez eux, le dit serait ainsi un échelon s'il rattache à un individu ou à une famille une qualité hors du commun ou une action célèbre. Le métier peut marquer aussi un échelon supérieur; dans le recensement de 1666, on a inscrit le métier (ce qui est une exception dans nos recensements du Régime français): que ce métier soit encore pratiqué ou qu'il ne l'ait été qu' avant l 'immigration, il met l'individu au-dessus de ceux qui n'ont rien à déclarer: je pense à cet imprimeur de l'île d'Orléans qui n'imprime certainement rien et à mon ancêtre qui se déclare tisserand, sans qu'on n'ait jamais vu chez lui une preuve de ce métier. Il y a, quand même, à peine visible, une marque ou une tentative d'élévation sociale.

C'est le de, et non le dit, qui indique une réelle élévation; le de avec, bien entendu, la noblesse. Faut-il rappeler que ce de, auquel nous avons tendance à attacher tant d'importance, n'est pas une preuve de noblesse. Le de affiche par lui-même une origine et, le plus communément, une terre à laquelle se rattache le second patronyme. On peut très bien porter un de sans être noble, comme cet Aubert de Lachesnaye qui porte ce second patronyme avant d'être anobli ou comme cet Amiot dit Villeneuve qui devint Amiot de Villeneuve par des lettres de noblesse, mais qui, à cause d'absence d'enregistrement (on n'en connaît pas la raison) se retrouva bourgeois tout en conservant son de Villeneuve.

On ne devient pas noble non plus, parce qu'on est promu seigneur, même si la seigneurie est qualifiée de fief noble ou de terre noble: le fief noble est une terre à laquelle est rattaché un titre (la seigneurie), le fief roturier n'en porte aucun. Et il y a des degrés à l'intérieur des fiefs nobles, les plus dIgnes étant ceux qu'on appelle fiefs de dignité, que j'énumère ici dans l'ordre de préséance, en commençant par le plus élevé: principauté, duché, marquisat, comté, vicomté, baronnie, châtellenie; ces fiefs de dignité ne sont accordés qu'à des nobles. La seigneurie ne figure pas dans cette liste: le titulaire peut en être un roturier et il n'est pas anobli parce qu'il devient seigneur.

Il faudrait mentionner ici les nobles de titre très ancien, qui regardent de haut les nobles de création plus récente et surtout les "hobereaux" de province, qui sont de petite extrace et de faibles moyens; nous en avons eu notre lot. Des "anciens nobles" qui ont fait carrière en Nouvelle-France dès le XVIIe siècle, nous en connaissons 2 seulement qui peuvent se réclamer du XIVe siècle (les Saint-Ours et Estimauville), 4 dont les titres remontent au XVe siècle les Leneuf, Cailhault, Damours et Deschamps), 4 qui ne peuvent remonter plus haut que le XVIe siècle les Chartier de Lotbinière, Ailleboust, Bermen et Legardeur).

En tout cas, au Canada, on devient noble par des lettres de noblesse, qu'il faut avoir soin de faire enregistrer dans les délais, et que l'on conserve avec soin, parce que de temps à autre les autorités font enquête sur ceux qui se disent nobles: il faut alors produire la preuve, le de ne prouvant rien.

Les premiers cas d'anoblissement se produisent chez nous dés la première moitié du XVIIe siècle. Le tout premier avait de quoi rendre stupéfaite la noblesse de France, où d'ordinaire l'obtention de lettres était le terme d'une longue

montée sociale. Guillaume Couillart, anobli en 1654, n'était à vrai dire qu'un homme à tout faire: matelot, menuisier, calfateur, cultivateur, mais il était le gendre de Louis Hébert qui avait vécu les premières heures de l'Acadie et du Canada, et Couillart avait lui-même vécu les premières de Ouébec: on a voulu surtout honorer le représentant des "anciens habitants"; Robert Giffard avait aussi joué un rôle important dès les débuts. Pierre Boucher est un autre cas extraordinaire, mais au dossier plus impressionnant: parti de rien, ce fils de menuisier sert d'abord comme domestique des Jésuites (I 'état de domestique étant dans cette société, et encore aujourd'hui en France, ce qu'il y a de moins reluisant), il devient interprète, puis capitaine aux Trois-Rivières; il s'élève ensuite jusqu'au poste de juge et de gouverneur; après un parcours rapide, il reçoit en 1661 ses lettres de noblesses: ses enfants nobles pourront dire (ce qui en France serait une aberration) "notre grand-père menuisier et notre père ancien domestique". Charles Lemoyne étonne autant: fils d'un homme qui tient auberge, il commence lui aussi sa carrière comme domestique des Jésuites et interprète, il s'élève par la marchandise et le service militaire pour finalement accéder à la noblesse en 1668; sa famille montera plus haut encore, puisque le fils aîné sera fait baron en 1700, son titre venant dans l'ordre de préséance immédiatement après celui de vicomte.

D'autres qui ont pourtant joué un rôle de premier plan à la même époque, n'ont pas joui de l'anoblissement. Je pense, en particulier, à l'ingénieur Jean Bourdon qu'on retrouve comme un rouage essentiel à toutes les étapes de l'établissement du pays, depuis l'époque de Champlain; il avait en outre épousé une noble et détenait un demi-million d'arpents dans ses 6 seigneuries; on ne sait pas pourquoi ni lui ni aucun de ses fils n'a été promu à la noblesse.

Comme on souhaite reproduire ici les cadres de la société française, l'intendant Talon s'étonne en 1667 d'y trouver une noblesse "trop peu considérable pour bien soustenir [...] l'autorité du Roy, et ses intérest en toutes choses"; il propose d'en augmenter le nombre. De fait, l'anoblissement de Canadiens, l'immigration de militaires et de hauts-fonctionnaires vont fournir au Canada, sous le Régime français, un fort groupe de nobles: près de 200 (sans compter l'Acadie), selon l'inventaire dressé par Lorraine Gadoury. Ces nobles, évidemment, voudront retrouver ici la même situation qu'en France, même si la noblesse est parfois accordée pour n'avoir valeur qu'au Canada. Malheureusement pour eux, les privilèges sont rares en ce pays, et pas toujours exclusifs. En France, les nobles sont exemptés de la taille royale, cet impôt direct perçu pour le Trésor du roi; or ici, la taille n'est pas en vigueur: ce qui fait, pour les nobles, un privilège de moins. En outre, il n'y a guère ici d'emplois strictement réservés à la noblesse: en principe, seuls les nobles deviennent officiers, car pour commander, il faut être noble. Dans la pratique, cette règle n'est pas toujours respectée: dans la milice de Montréal en 1663, des roturiers occupent des postes de commandement, mais c'est dû peut-être, au trop petit nombre de nobles; tout de même, nous remarquons que, dans cette milice, aucun noble s'est soumis aux ordres d'un roturier, et ce n'est certainement pas l'effet du hasard.

Il reste quand même des privilèges en nombre suffisant et avec assez de prestige pour que la noblesse exerce une certaine fascination sur le groupe inférieur de la société. Un premier privilège, celui d'afficher sa noblesse par un de et un second patronyme qui se rattache à un fief noble, ou à tout le moins à une terre que l'on possède ou simplement à quelque accident géographique. Guillaume Couillart se dira de Lespinay, titre qui passera au fils aîné; un autre fils

sera Couillart de Belleroche; il y aura aussi un Couillart des Chênes, un Couillart des Islet et, dans la sulte des temps, un Couillart-Lilois (pour de l'Ile-aux-Oies). Pierre Boucher, titulaire d'une seigneurie dite Grosbois, s'appellera Boucher de Grosbois: son fils aîné, Boucher de Boucherville: on aura ensuite Boucher de Montbrun, Boucher de Grandpré, Boucher de Montizambert, Boucher de L'abroquerie, et bien d'autres. Même façon de procéder chez les Lemoyne: Charles Lemoyne, titulaire de la seigneurie de Longueuil, prendra pour second patronyme de Longueuil, et vous connaissez la série illustre: Lemoyne de Sainte-Hélène (à cause de la seigneurie de l'île Sainte-Hélène), Lemoyne d'Iberville, Lemoyne de Châteauguay (aussi à cause de la seigneurie du même nom), Lemoyne de Bienville; ce qui ne facilite pas la tâche de l'historien, car, dans la pratique, on n'utilise que le second patronyme; quand donc les documents parlent de Sainte-Hélène, d'Iberville, de Maricour ou de Châteauguay, il faut savoir que ce sont tous là des frères.

Il y aussi ceux qui se croient au seuil de la noblesse et qui, en prévision de l'échéance rêvée, prennent un de avec un second patronyme. C'est le cas des Morin: I'un se dit Morin de Belleroche; un autre, Morin de Valcour. C'est aussi le cas du fils de Jean Bourdon: pour se composer un nom, il lui suffit d'inverser son premier patronyme, Bourdon, en Dombourg; jeu de mot que Giffard avait pratiqué pour nommer son village de Beauport: de Giffard, il avait fait Fargy.

Le double patronyme une fois composé, le noble peut ajouter le titre de écuyer, ce qui était toléré au Canada, mais soumis à des exigences plus rigoureuses en France. Malheureusement, il deviendra chez nous de plus en plus courant sous l'influence de l'anglais esquire; encore au milieu de notre XXe siècle, ceux qui n'avaient aucun titre attaché à leur nom (comme celui (suite à la page suivante) de bachelier ou de licencié), pouvaient lire sur le courrier qui leur arrivait: M. Un tel. écuyer ou M Un tel. esquire. En tout cas, on donnait aussi au noble du sieur et son épouse était dite demoiselle, titre réservé à la femme noble, cependant que le monsieur appartenait à la haute noblesse; le monseigneur, au gouverneur, à l'intendant et à l'évêque (celui-ci l'a gardé jusqu'à nos jours, avec naguère le titre Sa Grandeur, puis celui de Son Excellence, en rêvant de porter celui de Son Éminence.

Une autre décoration pour les nobles est celle des armoiries. Elle n'est cependant pas exclusive à la noblesse: tout le monde, même le plus humble roturier peut s'en donner sans qu'il y ait là aucune revendication de noblesse (armoiries de métiers, par exemple) et à condition, bien entendu, que nobles et roturiers se conforment aux règles du blason. Lors du tricentenaire de l'arrivée de l'ancêtre Jean Trudel, le comité des fêtes lui a attribué des armoiries, avec un écu surmonté d'un casque de chevalier, casque qui surmonte toujours le monument qu'on lui a érigé à Boischatel: or, dans les armoiries, le casque de chevalier n'appartient qu'à la haute noblesse et ne convient absolument pas à un ancêtre qui ne se réclamait que du métier de tisserand.

Le port de l'épée ajoute aussi au prestige du noble, même si on voit mal Guillaume Couillart se promener l'épée au côté. Privilège de l'épée qui est si peu exclusif et attribué à tant de personnes qu'il n'en est guère plus un: ont aussi le droit de porter l'épée les membres du Conseil souverain, les officiers militaires, les capitaines de milice, les chefs amérindiens que le roi veut distinguer; ce qui fait beaucoup de monde, sans compter tous les bourgeois et habitants qui donnaient dans cette coquetterie et contre qui il fallut en 1676 émettre une ordonnance.

Les nobles sont bien placés pour devenir sei-

gneurs, le fief noble leur est d'ailleurs nécessaire pour asseoir leur titre de noblesse. C'est pourquoi, dans les débuts du régime seigneurial, ils accaparent la terre en seigneurie: en 1663, sur 60 seigneurs (les Communautés mises à part), 35 nobles possèdent les 86,5% de la terre en seigneurie. Les roturiers (des bourgeois, évidemment) vont peu à peu envahir le terrain et occuper un rang supérieur qui les console peutêtre de ne pas être nobles.

Pour les nobles, la plus haute décoration qui est à leur portée sous le Régime français, est la croix de Saint-Louis, pour l'obtention de laquelle il faut être d'abord de la noblesse; après quoi, il ne reste plus qu à gagner son paradis... A l'autre extrême, un privilège attend le noble: s'il est condamné à mort pour crime, il va périr non pas au bout de la corde (ce qui serait ignoble), mais par la décapitation, qui, elle, est une fin noble. Ce qui a bien failli arriver à un membre de la famille Ailleboust: Jean Ailleboust d'Argenteuil tue un collègue en duel, on le condamne (par contumace, car il s'est enfui) à avoir la tête tranchée; heureusement, les religieuses de l'Hôtel-Dieu de Montréal font savoir que la victime, sur son lit de mort, s'est avouée responsable de toute l'affaire; Ailleboust d'Argenteuil obtient son pardon. De sorte qu'on ne connaît aucun noble qui ait été "décollé" au Canada.

Comptons encore comme privilège la dispense de certaines charges onéreuses, comme celle de marguiller, charge non lucrative et obligatoire pour qui n'est pas noble. Et celle du logement des gens de guerre, dispense qui est aussi accordée aux hauts-fonctionnaires, aux seigneurs et aux curés.

Pour conserver sa noblesse, il faut, en principe, vivre noblement, c'est-à-dire ne pas gagner sa vie par le travail de ses mains, ne point exercer

de professions viles, entendant par là des professions qui sont au service des autres. Les nobles doivent pour vivre tirer des revenus de leurs terres sans mettre la main à la charrue, ou d'un bénéfice (par exemple, d'une abbaye) ou d'une haute fonction publique ou encore de la carrière militaire. La Nouvelle-France n'offrait guère de choix à qui voulait vivre noblement.

Le ministre Colbert avait songé à une curieuse méthode pour augmenter ici le nombre des nobles et leur permettre de vivre selon les exigences de leur classe: faire défricher par des roturiers des terres que l'on accorderait ensuite à des nobles qui n'auraient plus qu'à tirer des revenus; ou encore leur donner les terres des habitants décédés sans héritiers; et Talon, toujours zélé à dépasser son maître par des mesures irréalistes, ajouta que si ces habitants n'avaient d'héritiers qu'en France, ceux-ci seraient exclus au profit des nobles. De toute façon, il faudra attendre plusieurs générations avant que certains nobles puissent vivre uniquement du revenu de leurs terres; ceux des XVIe et XVIIe siècles devront se rabattre sur une carrière que l'on condamnait alors comme carrière vile et que nos éducateurs de naguère plaçaient bien au-dessous des professions libérales: la carrière du commerce (à condition que ce ne soit pas le commerce de détail, jugé "ignoble"); nos nobles seront autorisés à s'y livrer sans déroger, c'est-à-dire sans perdre leur noblesse.

S'il se conforme aux exigences de sa classe (afficher son titre, ne pas s'adonner à une profession "ignoble", bref vivre noblement), le noble conserve donc sa noblesse et il peut ensuite la transmettre à sa descendance, mais seulement en ligne directe, de père en fils, de mâle en mâle. La femme et les filles ne transmettent pas la noblesse, elles y participent de leur vivant; si une fille noble épouse un roturier, ses enfants sont roturiers, ils ont pour consolation de parler de leur grand-père qui était de la noblesse. Cette

loi est curieusement en contradiction avec le célèbre fructus sequitur ventrem (l'enfant est de la même qualité que la mère), qui veut que l'enfant d'une esclave soit esclave comme sa mère, même si le père est un homme libre: la noblesse se transmet par le père, mais l'esclavage se transmet par la mère!

Dans cette société fondée sur la hiérarchie, la noblesse exerce une puissante attraction. Les roturiers recherchent la compagnie des nobles: par exemple, à Montréal, de 1642 à 1663, les parents roturiers choisissent parrains et marraines nobles pour près de la moitié de leurs nouveaux-nés (90 sur 203). Pour leurs filles à marier, ils tâchent de trouver des nobles: au XVIe siècle, ils réussissent dans une proportion de 50%; en 50 ans, 5 filles de famille roturière Guion-Després et 13 membres de la famille Trottier se marient dans la noblesse. Dans ce cas, il arrive que la famille noble tienne, comme on dit, la dragée haute dans le contrat de mariage. Par exemple, Pierre Gaultier de Lavérendrye, de bonne noblesse et fils de gouverneur, doit épouser une Dandonneau du Sablé d'une noblesse incertaine; celle-ci a du bien et Gaultier de Lavérendrye est encore sans poste ni fortune, mais il apporte un nom, c'est pourquoi sa mère parle haut et impose ses conditions; comme le contrat a soin de le préciser: sans quoi "Le dt mariage nauroit Esté fait ni aComply".

La société d'ailleurs surveille ces mariages des nobles et les analyse avec critique. On en trouve un exemple chez Mère de l'Incarnation; à propos du mariage de l'ingénieur Jean Bourdon, qui n'est pas noble, avec Anne Gasnier, veuve d'un ancien noble, il lui échappe ce commentaire critique: "Elle se ravala de condition". Et pourtant, lors de son mariage, Jean Bourdon était un presque noble, et, plus étonnant encore, c'est là le commentaire non seulement d'une religieuse cloîtrée, mais d'une personne de la bourgeoisie: (suite à la page suivante)

la noblesse se montre exigeante, mais la bourgeoisie l'est peut-être davantage à l'égard des nobles. Il n'empêche qu'entre ces nobles et ces bourgeois, la ressemblance est forte. Les nobles ne pouvant vivre "noblement", c'est-à-dire du seul revenu de leurs terres, ils font comme les bourgeois: les uns et les autres se livrent à la même occupation du commerce, ils exercent les mêmes professions, ont le même train de vie et les mêmes problèmes.

Ce qui plaçait nos nobles à cent lieues de la noblesse de France et ce qui explique, mis à part les hauts-fonctionnaires et les officiers de l'armée régulière, que les nobles n'aient pas quitté le pays en 1763: que seraient-ils allés faire en France d'une noblesse qui n'eût guère été mise au-dessus de la roture. Ils restent donc, au grand désespoir du gouverneur

Haldimand, qui aimerait voir partir toutes ces "croix de Saint-Louis". Ils vont retourner à leur vocation de militaires et de hauts-fonctionnaires, certains parvenant à vivre "noblement", tous (à la différence de la bourgeoisie professionnelle) liant leur destin à celui de la monarchie, ce qui était tout à fait normal pour des nobles.

En terminant ce bavardage sur l'évolution du dit au de, je songe à deux sujets de recherche. Il serait, semble-t-il, instructif autant pour l'histoire sociale que pour l'histoire des familles, de faire un relevé exhaustif de tous ces noms porteurs d'un dit et d'un second patronyme et de savoir quelles sont les familles auxquelles ces dits ont donné naissance. Un autre sujet viendrait compléter le travail d'inventaire de la noblesse sous le Régime français, commencé en 1916 par l'abbé Azarie Couillard-Després et poursuivi récemment par Lorraine Gadoury: je rêve donc d'un bottin qui nous présenterait (avec, bien sûr, l'ascendance de mâle en mâle, en ligne directe, condition essentielle à la transmission du titre) tous ces nobles qui, originaires du Régime français, vivent encore parmi nous. Bottin historique de la noblesse ou relevé exhaustif des porteurs de dit, voilà deux défis que je propose à l'équipe du Département de Démographie de Montréal ou, si le coeur vous en dit, à votre Société.

Sources:

Mémoires de la Société Généalogiques Canadiennes-Française; Vol. 45 No.1 Page 23 à 34

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

À tous les membres,

À la demande du conseil d'administration, il me fait plaisir de vous convoquer à l'assemblée générale annuelle de la Société de généalogie des Laurentides, laquelle assemblée aura lieu lundi, le 23 avril 2001, à 19 h 30, au sous-sol de la Caisse Populaire Desjardins St-Jérôme.

La secrétaire

Gisèle Laurin-Faubert

N.B.: Pour l'ordre du jour et les modifications proposées des règlements généraux voir à la page 1203

Ce personnage obscur de l'histoire donne malgré tout son nom aux Plaines et à la côte d'Abraham.

Il est l'un des acteurs les plus insignifiants de l'histoire de la Nouvelle-France. Un personnage obscur. Un simple figurant. Un antihéros. Paradoxalement, il a donné son nom à deux meubles dorénavant immuables de la cité de Champlain : la côte d'Abraham et les Plaines d'Abraham.

Le 15 février 1649, la petite colonie locale est sous le choc. Abraham Martin, âgé de 60 ans, un compagnon de Champlain et le chef d'une famille aussi nombreuse que respectée, est jeté en prison. L'acte d'accusation dit qu'il a forfait à l'honneur avec une luronnesse de 16 ans. En clair, cela veut dire que ce vieux cochon d'Abraham a débauché une jeune fille de Ouébec. Trois mois plus tôt, son épouse lui avait donné un neuvième enfant. Ce sera le dernier.

Abraham Martin arrive à Québec à l'été de 1617. Selon toute vraisemblance, il a fait le voyage sur le même bateau que Louis Hébert. Lui aussi est accompagné de sa famille : sa femme Marguerite Langlois, sa soeur Françoise et son beau-frère Pierre Desportes. Ces derniers auront une fille, Hélène, qui sera la filleule du fondateur de Québec. La même Hélène mariera, en secondes noces, Médard Chouart des Groseillers, le coloré explorateur, commerçant de fourrures et cofondateur de la Hudson's Bay Company.

Dès son arrivée, notre Abraham Martin n'a rien de plus pressé à faire que de se fondre, anonyme, dans le petit monde des premiers colons.

C'est beaucoup plus tard que les historiens retrouveront ses traces à travers la culture populaire locale qui imposera son nom. D'abord dans la toponymie de Québec sous le Régime français et dans des actes notariés qui font référence à la côte d'Abraham.

Un plan de Québec, daté de 1734, indique une rue Abraham. Puis, plus tard, on retrouve le prénom prédestiné dans les récits des grandes batailles historiques de 1759 et 1760, écrits signés par des officiers anglais et publiés à Londres, ou dans le journal du chevalier de Lévis.

Le nom d'Abraham Martin apparaît aussi dans le controversé testament de Champlain signé en novembre 1635, deux mois avant la mort du fondateur. Notre histoire est jeune de bien des façons. L'original du testament ne sera découvert que 324 ans plus tard, précisément en août 1959, par l'historienne et archiviste Olga Jurgens, et publié en 1963. Dans son testament, Champlain "donne à Abraham et à sa femme six cent livres à charge qu'ils les emploient à défricher des terres en ce pays de Nouvelle-France". Le fondateur donne aussi 600 livres à Marguerite, fille d'Abraham, "pour l'aider à se marier à un homme en ce pays de la Nouvelle-France et pas autrement".

L'original du testament permet de préciser que si Champlain ne laisse rien ou si peu à sa veuve de ses biens et propriétés de Québec, il lui accorde la plus grande partie de son patrimoine en France.

En 1863, l'historien J.-B.- A. Ferland se met sur la piste du grand vicaire Thomas Maguire. Ce dernier avait " suggéré qu'une partie des Plaines aurait appartenu à un individu portant le nom d'Abraham".

En consultant les registres d'état civil de la paroisse Notre-Dame de Québec à l'époque du Régime français, Ferland ne trouve qu'une seule personne ayant porté ce prénom : Abraham Martin, dit l'Écossais, qui se présentait comme pilote du roi. C'est notre homme.

Abraham Martin reçoit, en 1635, de la compagnie de la Nouvelle-France, une terre en concession de 12 arpents sur les hauteurs de Québec. Il y ajoute, 10 ans plus tard, une autre parcelle de terre de 20 arpents. L'ensemble de la terre est bien située sur les hauteurs de la ville, mais du côté nord de la Grande Allée actuelle, sur ce qu'on appelle alors le coteau Sainte-Geneviève. La terre d'Abraham Martin ne peut dont pas être confondue avec les Plaines d'aujourd'hui.

Ce qui est accepté par la petite histoire, c'est que le bonhomme descendait faire boire ses bêtes à la rivière Saint-Charles en empruntant le chemin en pente devenu la côte d'Abraham.

On a retrouvé dans un acte notarié, daté du 16 octobre 1675, le nom de Charles-Amador Martin, seul fils survivant d'Abraham. Prêtre et cohéritier, Charles-Amador cède aux religieuses ursulines 32 arpents de terre sise au lieu dit Claire-Fontaine moyennant la somme de 1200 livres, une petite fortune à l'époque.

Ce sont des militaires français et anglais ayant joué un rôle de premier plan dans les batailles décisives de 1759 et 1760 qui feront passer le toponyme Abraham à l'histoire officielle.

Le chevalier de Lévis mentionne dans son journal, à la date du 19 juillet 1759, que les Anglais "firent passer quatre navires au-dessus (sic) de la ville et qu'en conséquence, il envoya des détachements sur les hauteurs d'Abraham et jusqu'au Cap rouge".

Le jour même de l'affrontement des troupes de Wolfe et Montcalm, le 13 septembre 1759, le capitaine d'un régiment anglais, John Knox, écrit dans son journal, qui sera publié plus tard sous le titre " The Siege of Quebec" qu'une fois débarqués au pied de la falaise, ils ne s'arrêtent point " till we comes to the Plains of Abraham".

Un autre officier anglais, John Montresor, écrira un bouquin publié à Londres et intitulé "The General Battle of the Heights of Abraham".

Si la terre d'Abraham Martin ne touche pas au territoire actuel des Plaines, la bataille de 1759, par contre, s'est bel et bien déroulée sur les Plaines d'Abraham et sur l'ancienne propriété d'Abraham Martin.

La grande bataille historique a fait rage un peu partout à la haute-ville. Les troupes françaises et anglaises ont pris position de la falaise jusqu'au chemin Sainte-Foy, et de la colline parlementaire d'aujourd'hui jusqu'à l'avenue Belvédère, approximativement.

À partir du début du Régime anglais, la cartographie locale élargit considérablement le rayonnement de la côte d'Abraham et des Plaines. Le coteau d'Abraham couvre le prolongement ouest du coteau Sainte-Geneviève jusqu'à la rue de la Suète qui mène de Sainte-Foy à Lorette.

Quant aux Plaines d'Abraham (on dit plus souvent "hauteurs d'Abraham", le toponyme apparaît couramment sur les cartes et il désigne une large partie de la ville haute, à l'extérieur des remparts.

Il faudra attendre 1879 pour que les cartes de la ville délimitent précisément le site tel qu'on le connaît maintenant.

En 1908, le gouvernement fédéral crée le parc des Champs de bataille. Mais pour les gens de Québec, il s'agira toujours des Plaines d'Abraham ou, en raccourci, des Plaines. Un toponyme affectueux. Un hommage populaire et gratuit aux premiers habitants du pays.

À chacun son histoire. Après la conquête, l'empire britannique ne peut laisser le lieu de sa victoire dans l'anonymat. Il lui faut un toponyme à la hauteur de l'événement.

Les historiens Jacques Mathieu et Alain Beaulieu avancent une théorie intéressante dans la monumentale histoire des Plaines publiée chez Septentrion, en 1993. Pour eux, le vainqueur de 1759 aurait conservé la désignation populaire en croyant se référer au patriarche de la Bible.

Ils écrivent: "Pour des gens de religion protestante, fortement imprégnés de tradition biblique, le toponyme Abraham jouit d'une grande puissance symbolique. Les conquérants ne pouvaient manquer de se reconnaître dans l'image du grand prophète..."

C'est ainsi qu'un pâle colon voit son nom immortalisé à la suite d'une série de quiproquos dont l'Histoire a le secret.

Sources: "Les Plaines d'Abraham, le culte de l'idéal", de Jacques Mathieu et Eugen Kedl; le dictionnaire biographique du Canada, tome 1; Les Cahiers des Dix, no 42; la Revue d'histoire de l'Amérique française, no XVII.)

Texte publié dans le Soleil du dimanche le 4 mai 1997 et écrit par Louis Guy Lemieux.

Voir Internet http://www.lesoleil.com

Charles-Amador Martin

Charles –Amador Martin est le deuxième prêtre canadien. Il naquit à Québec où il fût baptisé le 7 mars 1648 par le Père le Jeune. Il était le neuvième enfant d'Abraham Martin et de Marguerite Langlois, et eut pour parrain Charles-Amador de St-Etienne, sieur de la Tour, qui se rendit célèbre pas sa bravoure et sa fidélité à la France dans les guerres de l'Acadie. En 1672, il bâtit à Beauport la première chapelle en pierre pour remplacer l'ancienne qui était en bois. Il continua de desservir cette paroisse jusqu'en 1677, qu'il alla à Sainte-Famille. À l'érection du chapitre de Québec, le 8 novembre 1684, il devint chanoine, et fut nomé curé du Château-Richer en 1685. Le 19 septembre 1697, il se démit de la dignité de chanoine et fut nommé à la cure de Notre-Dame de Foye, le 18 octobre l'année suivante. Il y demeura jusqu'à sa mort, arrivé le 19 de juin 1711, à l'âge de 63 ans. Un manuscrit intitulé "De la dévotion à la Sainte-Famille, par la mère Marie-André Regnart-Duplessis de Sainte-Hélène" nous fait connaître que M. Martin était un habile chantre et qu'il composa le chant de la messe et de l'office de la Sainte-Famille tel qu'il est encore aujourd'hui.

Tiré du RÉPERTOIRE GÉNÉRAL du CLERGÉ CANADIEN Cyprien Tanguay

Toujours Abraham Martin

Abraham Martin est mon ancêtre par trois de ses filles. Anne est l'ancêtre de mon arrière grandmère maternelle Sara Trudel (1851-1904) qui épouse le 02-10-1871 à Québec, Télesphore Hébert dit Lecomte. Marie est l'ancêtre de ma grand-mère maternelle, Evelina Galipeau (1890-1972) qui épouse le 15-07-1912 à Montréal Adélard Hébert dit Lecomte. Marguerite est l'ancêtre de mon grand-père maternel Adélard Hébert dit Lecomte(1891-1945) qui épouse le 15-07-1912 à Montréal Evelina Galipeau.

C'est pourquoi je vous livre le résultat de quelques recherches que j'ai faites pour étoffer l'hisoire d'Abraham Martin.

La famille d'Abraham MARTIN dit L'Écossais

D'origine inconnue s 08/09/1664 Québec (75 ans); arrivé 1619 Québec, passé en France après la prise de Québec par Kirke 24/07/1629, revenu à Québec 1633 ou 1634; maître pilote. | MSGCF (129): 162-164, T-27, DBC I 506-507, J.J.|

MARIAGE vers 1620, France

LANGLOIS, Marguerite (...) d'origine inconnue; d 17 s 19/12/1663, Québec : soeur de Françoise mariée à Pierre Desportes : Marguerite se remarie en 1665 Réal Branche.

Eustache b 24-10-1621 Québec d après 1663.

Marguerite b 04-01-1624 Québec m 1638 Étienne Racine.

Hélène b 21-06-1627 Québec m 1640 Claude Étienne.

Marie b 22-11-1638 Québec m 1648 Jean Cloutier.

Adrien b 22-11-1638 Québec (peut-être *Jean, 43 ans* au recensement 1681 à la maison des Jésuites de Notre-Dame-des-Anges).

Madeleine b 13-00-1640 Québec m 1653 Nicolas Forget.

Barbe b 04-01-1643 Québec m 1655 Pierre Biron.

Anne b 213-03-1645 Ouébec m 1658 Jacques Raté.

Charles-Amador n 06-03-1648 Québec d et s 19-06-1711 Ste-Foy; au recensement de 1681, au Séminaire de Québec; prêtre 14-03-1671, chantre et musicien, chanoine du premier chapitre de Québec 06-11-1684. |DBC II 480|

Tiré du dictionnaire Jetté

n.b. Abraham ne savait signer son nom . On ne sait ce qui est arrivé de l'acte d'accusation. Tiré de Les émigrants 1602-1662, Marcel Trudel.

Madona descend d'Abraham Martin dit l'Écossais

1 Abraham Martin dit l'Écossais

- n. 1589 France
- m. Marquerite Langlois m. France n. France
- 2 Marie Martin n. 8 avr 1635 Québec, d. 25 avr 1699 Château-Richer, m. Jean Cloutier m. 21 jan 1648 Québec, n. 1620 St-Jean-Mortagne, Perche d. 1690 [fils de Zacharie Cloutier et Xainte Dupont]
- 3 Xainte Cloutier n. 1661 Château-Richer, d. 22 sep 1725 L'Islet, m. Charles Fortin m. 11 nov 1681 Château-Richer, n. 1656 Château-Richer, d. 23 jun 1735 L'Islet, [fils de Julien Fortin dit Bellefontaine et Geneviève Gamache dit Lamarrel
- 4 Louis Fortin n. 15 déc 1690 Beaupré, m. Madeleine Langelier m. 21 nov 1735 Cap St-Ignace, [fille de Charles Langelier et Françoise Destroismaisons]
- 5 Auguste-Magloire Fortin

m. Judith Thibault m. 17 nov 1783 L'Islet, [fille de Charles-François Thibault et Angélique Cloutier]

- 6 Augustin Fortin
 - m. Euphrosine Gaudreau m. 2 jul 1806 St-Jean-Port-Joli, [fille de Henri Gaudreau et Marie Geneviève Gagnon]
- 7 Narcisse Fortin

m. Félécité Rioux m. 9 fév 1847 Cap St-Ignace, [fille de Vincent Rioux et Marie Josèphe Sirois]

- 8 Narcisse Fortin
 - m. Rose Lajoie m. 7 jan 1891 Bay City, MI. U.S.A. [fille de Charles Manseau/Lajoie et Rose Alice Coulombe]
- 9 Williard Fortin

m. Elsie Fortin m. 23 nov 1929 Bay City, MI. U.S.A. [fille de Guillaume Fortin et Marie Louise Demers]

- 10 Madona Louise Fortin
 - m. Silvio P. Ciccone m. 2 jul 1955 Bay City, MI. U.S.A. [fils de Gaetano Ciccone et Micheline Inconnu]
- 11 MADONA Louise Veronica Ciccone n. 16 août 1958 Bay City, MI. U.S.A.

Cette recherche a été faite par Robert L'Heureux et gracieusement fournie par Jacques L'Heureux lequel héberge le site des St-Arnaud

Texte fournie par: Yolande St-Arneault

SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE DES LAURENTIDES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Lundi le 23 avril 2001 à 19 h 30 au sous-sol de la Caisse Populaire St-Jérôme

Ordre du jour

- 1-Ouverture de l'assemblée
- 2-Lecture et adoption de l'ordre du jour
- Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 17 avril 2000 3-
- 4-Rapport de la Présidente
- 5-Rapports des directeurs
- Présentation et adoption des états financiers 6-
- 7-Nomination du vérificateur
- Modification des règlements généraux 8-
- 9-Élection des administrateurs
 - Nomination d'un(e) président(e) et/ou un(e) secrétaire d'élection
 - b. Mise en candidature
 - Clôture des mises en candidature C.
 - d. Élection
- 10-Varia
 - a.
- 11-Levée de l'assemblée

MODIFICATION DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Article 5 **Territoire**

Supprimer ce qui est souligné, gras., ajouter les particules en caractères gras,

Suite à l'entente de la Fédération des sociétés d'histoire et de généalogie du Québec, lors d'une rencontre à St-Hyacinthe, en 1984, Le territoire couvert par la Société comprend les M.R.C. (Municipalités régionales de comtés) d'Antoine Labelle, des Laurentides, des Pays-d'en-Haut, de la Rivière du Nord, d'Argenteuil, de Mirabel, des Deux-Montagnes et de Ste-Thérèse-de-Blainville. Il renferme également la municipalité de Terrebonne dans la M.R.C. des Moulins.

Article 17 Élection du conseil d'administration

Ajout du paragraphe suivant:

À l'assemblée générale, lors de l'élection des administrateurs, s'il n'y a pas suffisamment de candidatures pour remplir tous les postes, il appartiendra au conseil d'administration de combler les postes vacants, en procédant le plus rapidement possible.

Article 22: Liquidation ou dissolution

Ajout de ce nouvel article conforme aux exigences de Revenu Canada:

Au cas de dissolution de la corporation ou de distribution de ses biens, ces derniers seront dévolus à un autre organisme exerçant une activité analogue et enregistré comme organisme de bienfaisance, et/ou à la municipalité de Saint-Jérôme et/ou à toute autre municipalité de la région des Laurentides opérant une bibliothèque.

NOUVEAUTÉS AU CENTRE DE RECHERCHE

Nouvel ordinateur

Un deuxième cédérom du P.R.D.H. Cédérom: Rapport de l'archiviste Le Dictionnaire des familles Ouimet (don de M. Germain Ouimet, prêtre)

Terreneuve Histoire & illustrations de 1497 à 1887

Don de M. Marcel Charbonneau

4-3 St-Basile de Portneuf

B.M.S.A. 1847-

1996

R-51 Recensements civil

1825-1831-1842-1851

R-50 Index des micro films disponibles aux Archives

nationales.

À VENIR

PETIT DROUIN:

Dictionnaires en 27 tomes

Complément de la Féminine et du Masculin

Comme vous avez dû le constater, ce bulletin subit actuellement une cure de rajeunissement...

A commencer par la page-couverture qui, avec la nouvelle maquette affiche un air de modernisme plus approprié aux temps présents. La mise en page par colonnes et les caractères employés rendent aussi la lecture plus facile. D'autres améliorations seront appportées au cours des bulletins à venir, autant dans la présentation que dans les articles et les textes publiés.

Le comité des 4 bénévoles de la PAO, Réal, Yolande, Nicolas et Reynald

ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE

CONFÉRENCES

Mardi 3 avril:

Histoire de la chanson au Québec.

Conférence donnée par Pierre Day, historien de la chanson et animateur d'une émission radiophonique très prisée à Radio Ville-Marie

19:00 heures - **Prix d'entrée:** 5.00\$ pour les membres 7.00\$ pour les non-membres Salle Anthony-Lessard du Vieux-Palais de Saint-Jérôme

Lundi 7 mai:

Les écoles de rang du Québec et exposition de 46 toiles représentant des écoles de rang

Conférence donnée par Pauline Desgroseillers, enseignante à la retraite et artiste. Elle est l'auteur des 46 toiles qui seront exposées pendant tout le mois de mai sur les murs de la bibliothèque.

Cette activité est réalisée en collaboration avec la Bibliothèque municipale de Saint-Jérôme.

19:00 heures - entrée gratuite
Bibliothèque Marie-Antoinette-Foucher à Saint-Jérôme
Confirmez votre présence au numéro suivant: (450) 432-0569

SITES INTERNET à visiter :

Site de la société de généalogie des Laurentides à : http://www.genealogie.org/club/sglaurentides/



Autres sites à visiter :

Ce site est très intéressant il contient au delà de 1,800,000 et plus de patronymes et beaucoup d'autres informations qui intéresse un amateur en généalogie. Vous allez avoir beaucoup d'heures de recherches à faire sur ce site. Étapes à suivre :

- 1 Rendu sur le site vous sélectionnez la base de données
- 2 Par la suite vous sélectionnez la base de la personne qui vous intéresse
- 3 Après vous sélectionnez l'index des patronymes
- 4 Par la suite sur la lettre qui vous intéresse A, B, C, D.....etc..

http://epf.planete.qc.ca/

Base de données du groupe de recherche sur Montréal. Propriété, bâti et population à Montréal (1642 – 1805) http://cca.qc.ca/adhemar/

Le coin du LECTEUR

Nous aimons lire ce que vous avez à dire de votre journal. Envoyez vos commentaires par courriel en format Word ou Txt ou par courrier. À la suite de la dernière parution un membre a envoyé un courriel à Madane Lauzon notre présidente pour lui dire qu'il avait décidé de ne pas renouveler sa carte de membre mais qu'il s'empressait de faire parvenir sa cotisation suite à la lecture du bulletin.

À votre tour dites-nous ce qui vous plaît ou vous plaît moins. Vous avez des choses à partager, écrivez un article, ce n'est pas nécessaire que ce soit long, et vous contribuerez ainsi à enrichir votre journal. Indiquez votre nom et votre numéro de membre.

Yolande St-Arneault pour le comité de rédaction

Par courriel: ystarno@funcow.com

Par courrier : Société de Généalogie des Laurentides, 185 rue du Palais, Saint-Jérôme, Qc. J7Z 1X6

Courrier reçu:

Je suis membre de votre société de généalogie depuis un an. J'ai lu avec grand intérêt les articles parus dans votre bulletin. J'aime particulièrement lorsqu'on écrit sur les bâtisseurs de votre région.

Lise Coderre-Gauthier (664)



Envoi de publications canadiennes Port de retour garanti, Contrat de vente 0469904

Échos Généalogiques Société de généalogie des Laurentides 185, rue du Palais Saint-Jérôme (Québec) J7Z 1X6

> LA SOCIÉTÉ REMERCIE UN BON CITOYEN CORPORATIF

Transport W. Cyr (1984) Inc.

Tél: (450) 432-2277

SÉCURITÉ:

Nous avons l'esprit en paix depuis que nous possédons un classeur

GARDEX

Tous nos documents importants sont en sécurité.

La Société est logée sans frais dans les locaux de la Ville de Saint-Jérôme

<u>Centre de recherche:</u> Bibliothèque de Saint-Jérôme 185 rue du Palais Saint-Jérôme, Qc <u>Site Internet</u>: http://www.genealogie.org/club/sglaurentides/

pour la période du 1er janvier au 31 décembre de la même année

Horaire d'hiver: Fête du travail à la Saint-Jean Baptiste : mardi au vendredi: 13hrs à 20:20hrs et

le samedi: 10hrs à 16 :20hrs

Horaire d'été: Saint-Jean Baptiste : à la fête du travail lundi: 10hrs à 16:20hrs et

les mardi au vendredi: 13hrs à 20:20hrs

Échos Généalogiques: bulletin officiel de la Société de Généalogies Des Laurentides est publié quatre fois par année. Les textes reproduits n'engagent que la responsabilité des auteurs. Le comité de rédaction se réserve le droit d'adapter les textes pour cette publication.

Ce bulletin est en vente au prix de 4.00\$ l'unité. Il est envoyé gratuitement à tous nos membres.

Dépôt légal: 2000 Bibliothèque nationale du Québec Bibliothèque nationale du Canada Envoi de publications canadiennes Contrat de vente no. 0469904 ISSN 0828-8151

La Société de Généalogies Des Laurentides est une corporation sans but lucratif constitutée le 14 novembre 1984.

Publié le 1 mars 2001